

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 20 juin 2023

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 19h00

Appel: 46 membres présents, 7 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Claudio Capriati
Laurence Gritli
Christian Hay
Nicolas Mivelaz
Catherine Safi
Christian Scaiola
Hubert Silvain
Non Excusés
Baptiste Conti
Denis Mézentin

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du 9 mai 2023.
2. **Communications** du Président.
3. **Communications** de la Municipalité N° 16.
4. **Election du Bureau** du Conseil communal 2023-2024
Président - V
1^{er} Vice-Président - PLR
2^e Vice-Président - PSR
Scrutateurs - PLR + PSR
5. **Election** du remplaçant de M. Rapini à la **Cofin**.
6. **Gestion 2022**. Rapport de la Cogest et prise de décision.
7. **Comptes 2022**. Rapport de la Cofin et prise de décision.
8. **Préavis municipal 33/2021-2026**. Demande d'un crédit cadre relatif au remplacement de 7 véhicules pour le Service Voirie et Espaces Verts. Rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin et prise de décision.
9. **Préavis municipal 34/2021-2026**. Demande de crédit relative à la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance par le lac Léman. Rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin, et prise de décision.
10. **Associations intercommunales** – AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.
11. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président, après les salutations d'usage, fait voter l'ordre du jour qui est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président revient sur les votations du 18 juin et indique que le dépouillement réalisé au moyen de la lecture optique des bulletins de vote s'est très bien déroulé, et a fait gagner beaucoup de temps. Il remercie le Secrétariat municipal de son travail.

Il poursuit en signalant que le futur premier citoyen du Canton, sera une personne éminente du district. Il s'agit de M. Miéville dont la fête de nomination se déroulera le 5 septembre à Nyon.

3. Communications de la Municipalité.

La Syndique pense que les tous ménages émis par l'EVAM a dû parvenir dans les boîtes aux lettres rolloises ce jour, et annonce qu'une information publique aura lieu le lundi 26 juin au Casino à 18h00. L'EVAM et les propriétaires de Rivesrolle se sont approchés de la Municipalité au début du mois de mai en l'informant des pourparlers en cours pour accueillir 120 réfugiés, au maximum 140. La Municipalité a pris acte de cette information sachant qu'elle n'a aucune emprise sur ce type de décision puisque Rivesrolle appartient à un privé. Lors de la séance d'information une conseillère d'Etat sera présente ainsi que les deux préfet.e.s et toutes questions pourront être posées.

Mme Ruchti informe que le faucardage débutera le mardi suivant et qu'un nouveau radeau sera mis à l'eau tout prochainement; en cas de problème, l'ancien sera reposé.

Mme Rod annonce la prochaine mise à l'enquête concernant la modération de trafic au centre ville dont fait partie la Grand Rue.

4. Election du Bureau 2023-2024.

Président : M. Federico Rapini (Verts)

1^{er} Vice-Président : M. Cédric Panchaud (PLR)

2^e Vice-Président : M. Claude Bidlingmeyer (PS)

Les scrutateurs seront Mme Arbenita Zejna et M. Raphaël Chappuis ; les scrutateurs suppléants seront MM. Jean-Pierre Roland et Paul Brandsma. La secrétaire et la secrétaire suppléante seront Mmes Violaine Cherpillod et Catherine Safi, et l'huissier M. Loïc Vauthier.

Tous les membres du Bureau sont élus par acclamations.

5. Election du remplaçant de M. Rapini à la Cofin.

Le groupe des Verts propose M. Rémi Founou en remplacement de M. Federico Rapini ; M. Founou est élu par acclamations.

6. Rapport de gestion 2022 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Carrard-Gay, lit les conclusions du préavis municipal, puis celles du rapport et enfin les vœux de la Cogest. Le Président ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 – La Cogest souhaite plus de communication sur les grands projets.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Vœu 2 – Feuille de route Vicario ; ajouter les échéances pour les actions en cours.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Vœu 3 – Documents à tenir à jour :

- Tableau des biens immobiliers appartenant à la Commune.
- Tableau du suivi des crédits d'études des préavis.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Founou commente le rapport de la Cogest qui, selon le groupe des Verts, est de très bonne facture tant au niveau de la commission qu'à celui de son interaction avec la Municipalité. Il relève que dans la rubrique « urbanisme » il est mentionné qu'un projet de révision du RPGA mené par les Services techniques a été soumis à l'examen préliminaire de la Direction Générale du Territoire et du Logement. A-t-on une idée de la date à laquelle ce projet reviendra et de la façon dont cela se passera ?

Mme Rod confirme que le projet a été soumis à un premier examen auprès du Canton dont on a reçu une réponse peu claire, qui demande des précisions supplémentaires. Le travail sur les précisions demandées se fait pour l'instant en interne pour engager le moins de frais possibles, et se fera ensuite avec des bureaux d'études ou des juristes lorsque la ligne à suivre sera plus claire. L'objectif de ce règlement est dual ; le premier est surtout d'améliorer ou de clarifier certains points du règlement qui posent régulièrement problème et donnent lieu à des recours, et pour lesquels il y a déjà de la jurisprudence. Le second est d'introduire dans le règlement des incitations en lien avec le développement durable.

M. Founou revient sur ses questions et sur le commentaire sur le préavis N°2 2021-2026 par rapport au Plan Lumière. Il est indiqué que la mise à jour de ce plan sera finalisée au cours du premier semestre 2023. Est-ce que c'est vraiment finalisé et quel sera le moyen choisi pour informer les conseillers ?

Mme Rod peut annoncer que c'est à bout touchant, que quelques modules ont été rajoutés pour les passages piétons par exemple, et que dès que les résultats seront finalisés et qu'ils auront été discutés en interne, ils seront présentés aux conseillers.

M. Founou demande, au sujet du préavis N°19 2021-2026 « Demande d'un crédit d'étude relatif à l'élaboration d'un plan climat » pour lequel il est précisé qu'une présentation au Conseil est prévue pour la fin du premier semestre 2023, si en septembre la mise à jour sera communiquée.

Mme Rod répond que la présentation se fera en septembre afin d'éviter d'agir dans la précipitation et d'en informer dans le même temps les employés communaux. Rendez-vous est donné au 5 septembre.

M. Founou, au sujet de la jonction autoroutière-liaison cyclable cite le texte suivant « L'étude de faisabilité menée à la suite du projet de modification de la jonction autoroutière a mis en évidence le besoin d'aménager deux liaisons cyclables complémentaires à cette jonction, une à l'ouest et une à l'est, et ces résultats sont intégrés dans les projets à venir. Par exemple dans le cadre du projet d'assainissement de l'OFROU ». Il demande à Mme Rod d'expliquer ce paragraphe peu clair.

Mme Rod rappelle que lors de la mise à l'enquête du projet de réaménagement des bretelles autoroutières déposé par l'OFROU, il y a eu un recours de la part des associations de mobilité ATE et Provélo concernant les voies cyclables sur ce tronçon qui sont davantage considérées comme des voies cyclables structurantes au niveau fédéral. Les associations en question ont estimé que cet aménagement engendrerait des difficultés et des risques pour les cyclistes. La Région a donc été mandatée pour piloter des études financées de façon multipartites et entre autres par l'OFROU, afin de trouver des alternatives à cette traversée de la jonction autoroutière pour les voies cyclables. Cette étude s'est déroulée en 2022 et au final deux solutions ont été trouvées, une pour l'est et une pour l'ouest. Les projets d'aménagement en lien avec ces résultats seront intégrés dans d'autres projets. A l'ouest il y a un projet de l'OFROU destiné à refaire le pont au-dessus de l'autoroute au niveau du A1, et dans ce cadre-là on intègre la réflexion que le pont pourrait devenir une voie structurante cyclable. Le pendant à l'est

sera une voie cyclable passant par le chemin de Jolimont qui sera refait dans le cadre des travaux Gare Nord-Schenk et du chauffage à distance. La CPUM est tenue au courant de ces projets.

Le Président ferme la discussion afin de passer au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2022 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2022 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2022, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2022 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2022** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2023

7. Comptes 2022 – Rapport de la Cofin.

M. Rapini, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le Président ouvre la discussion.

M. Joly explique que les comptes présentent un excédent de charges, un déficit d'environ 1,3 mios qui est trompeur, car le déficit effectif porte sur environ 2,4 mios. Afin de ne pas épuiser les fonds propres de la Commune et de ne pas les porter à zéro, il a été décidé de puiser plus d'un mio dans les réserves afin de compenser une partie du déficit. Il faut être conscient que dans l'état actuel les comptes de Rolle montrent un déficit d'environ 2 mios et demi par année. L'élément important, même si on peut se réjouir que la facture péréquative, une fois de plus, est très éloignée de la facture budgétaire, est que Rolle ne conserve pas plus d'un quart de ses ressources dans ses comptes, et que pour les exercices 2023 et 2024, cela ne s'améliorera pas. La facture sociale continuera à augmenter, en gros de 4,5% par année, de même que d'autres paramètres, bien plus rapidement que les recettes fiscales. Si d'aucuns imaginent que suite aux chiffres présentés par le Canton les comptes de Rolle devraient augmenter de 2,7 mios par rapport aux chiffres actuels, c'est assez trompeur. Les échanges, entre autres avec l'ADCV, et le Canton, permettent de se rendre compte que l'année 2022 sur laquelle la nouvelle péréquation est calculée, est la meilleure année pour Rolle. Si l'exercice avait été fait sur 2020 ou 2021, l'amélioration ne serait pas de plus de la moitié. Il est intéressant de lire dans la presse que Rolle sera gagnante dans la nouvelle péréquation, ce qui ne sera probablement pas le cas dans les termes réels puisqu'on a reçu des recettes fiscales un peu exceptionnelles en 2022 qui ont permis de conserver un peu plus d'argent dans la caisse.

Rolle doit réfléchir à son avenir financier, et M. Joly pense qu'il est déjà assez évident que les recettes ou les ressources non fiscales seront primordiales. Aujourd'hui Rolle ne peut plus se permettre de gratuité ni d'offrir des prestations gratuites quand celles-ci devraient être payantes. La mixité des ressources fiscales et non fiscales est importante, cela fait partie du fonctionnement d'une commune et il faut absolument que l'on en ait conscience dans les décisions à prendre, dans les investissements à prévoir. Il faut s'assurer de ne pas générer des charges qui ne sont pas couvertes par des recettes.

M. Tschudin propose de ne pas passer en revue chaque compte, et demande l'assentiment des conseillers qui optent pour cette solution à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur les comptes et passe au vote qui montre que les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes: »

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 24 avril 2023
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2022 de la Commune de Rolle tels que présentés.

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2022 est approuvée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2023

8. Préavis municipal 33/20212026. Demande d'un crédit cadre relatif au remplacement de 7 véhicules pour le Service Voirie et Espaces Verts. Rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin et prise de décision.

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Celeschi, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis lit un vœu. Le Président ouvre la discussion sur le vœu :

Vœu – En considérant les besoins de la SVEV et ayant pris conscience de l'envie de la Municipalité de favoriser les véhicules avec motorisation électrique, ce qui aurait un impact positif tant sur l'environnement ainsi que sur les nuisances sonores, la commission présente au complet a accepté le préavis à l'unanimité.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Le rapporteur de la commission des finances, M. Rapini, lit les conclusions du rapport, identiques aux précédentes.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Perren se demande s'il pourrait être envisageable de partager les véhicules avec d'autres communes ou de les emprunter à d'autres communes.

Mme Ruchti répond que cela est difficilement envisageable car certains de ces véhicules sont utilisés tous les jours et les besoins, pour toutes les communes, se font sentir en même temps. Il a déjà été étudié, pour certains véhicules, des solutions de location/achat, par exemple pour la pelle mécanique utilisée au cimetière, mais la mutualisation est délicate (comme pour le chasse-neige qui doit être utilisé partout au même moment).

M. Joly amène quelques réflexions de la commission des finances qui a beaucoup discuté à propos de ce crédit. Il a été évoqué la possibilité de ne voter que la première année d'investissement qui représente un ordre de grandeur de 70 ou 75% de la totalité de l'investissement prévu durant les 3 ans. Il est souhaitable que les véhicules qui fonctionnent encore soient utilisés jusqu'à une échéance effective, et en particulier pour ceux dont le remplacement est planifié en 2024 ou 2025, que l'on se fasse la réflexion économique de les remplacer ou non s'ils font l'affaire un ou deux ans de plus. Comme la commission des finances l'a mentionné dans son rapport, ces véhicules sont très sollicités, et il est

d'usage de les louer avec des contrats de service assurant une qualité et un entretien conformes à leurs sollicitations, ce qui évite de rater des échéances et permet de remplacer les pièces à temps. La Municipalité est donc invitée à évaluer la pertinence d'entrer dans une démarche de location avec contrats de service.

Mme Ruchti confirme que l'idée est de pouvoir utiliser ces véhicules jusqu'au bout, et la préparation du préavis a déjà attendu longtemps ce qui a parfois donné lieu à des factures de réparation excessives. Pour certaines acquisitions, le délai de commande est de 6 à 8 mois. De toute façon les véhicules seront utilisés le plus longtemps possible. Le but de ce crédit cadre n'est pas de disposer d'un chèque en blanc, mais de pouvoir répondre aux besoins.

Entre le moment où le besoin se fait jour et le moment où le véhicule est livré, au vu des délais de livraison il faut vraiment éviter le temps consacré aux préavis et aux présentations au Conseil car il faudrait alors anticiper d'une année ou une année et demi la commande. Elle remercie donc les commissions d'avoir accordé leur confiance pour ces achats, et la Municipalité ne manquera pas de rapporter sur ces dépenses lorsqu'elles seront effectuées.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis N° 33 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis 2021-2026 /N° 33 de la Municipalité du 24 avril 2023
- Entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 581'000.- TTC pour l'acquisition d'un camion poubelle, d'une balayeuse, d'un porte-outils, d'un chariot élévateur, de deux transporteurs et d'un élévateur, échelonné sur 2023 à 2025.
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 4300.506011 « Acquisition de six véhicules électriques et d'un engin thermique pour le Service de la Voirie et des Espaces Verts ».
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 5 ans.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2023

9. Préavis municipal 34/2021-2026. Demande de crédit relative à la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance par le lac Léman. Rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin, et prise de décision.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Rapini, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Panchaud, lit les vœux :

Vœu 1 – Que le nouveau DDP octroyé à ECV sur la parcelle 135 soit accompagné d'un plan d'aménagement des espaces publics de la zone et qui décrive une vision à long terme d'un important secteur sensible, proche du Château.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Vœu 2 – Qu'en cas de minorité de la Commune dans le partenariat public/privé avec Romande Energie, un mécanisme soit prévu pour protéger les Rollois contre une augmentation des prix par Romande

Energie et/ou un arrêt unilatéral des investissements. Une possibilité pourrait être que ces deux éléments requièrent un accord de la Commune (p. ex. convention d'actionnaires).

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

Vœu 3 – Une publication des dates de déploiement du CAD décrivant par zones les horizons de raccordement des secteurs du territoire de la Commune.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu.*

M. Panchaud poursuit par la lecture du premier amendement.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée il passe au vote qui montre que l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Panchaud poursuit par la lecture du second amendement.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée il passe au vote qui montre que l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Panchaud poursuit par la lecture des conclusions amendées.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Panchaud tient à expliquer que le préavis porte sur deux points. Premièrement, la Commune de Rolle veut-elle octroyer un crédit cadre à la Municipalité pour mener à bien les études de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chauffage à distance qui irait puiser l'énergie dans le lac ? Il s'agit donc pour le Conseil communal, à ce stade, de décider si l'on octroie Fr. 150'000 pour cette étude. Il ne s'agit pas encore de mettre en place un partenariat public/privé, mais seulement d'analyser ou de financer une étude qui analyserait l'opportunité de mener à bien une telle entreprise. Le second point est lié à la complexité temporelle du projet. Schenk qui souhaite aller de l'avant et veut mettre en place son système de chauffage à distance pour les vendanges 2024, pourra progresser grâce à la concession et au permis de construire, et n'a pas besoin de Rolle pour avancer. Néanmoins Schenk est prêt à ouvrir le projet à la Commune, pour autant qu'elle décide d'y rentrer. Pour avoir la certitude que ce projet pourra avancer Schenk a besoin d'un signe clair, d'un engagement communal lui permettant de pouvoir déplacer sa station de pompage qui est sur la parcelle 135 sous forme d'une base légale, d'un droit de superficie. L'octroi d'un tel droit incombe au Conseil de Rolle qui peut tout à fait déléguer cette compétence à la Municipalité. Ce préavis porte donc sur le crédit cadre et une délégation ponctuelle de compétences. Lorsque l'analyse de faisabilité sera terminée, le Conseil devra se demander quel est le rôle de l'Etat : minimaliste, fort, intrusif... est-ce que l'Etat, donc la Commune, a pour vocation d'être chauffagiste, d'amener de la chaleur dans les habitations ? Telle est la question que le Conseil devra se poser si ce soir le crédit et la délégation de compétences sont acceptés. En cas de retour de l'analyse de faisabilité favorable, chacun devra s'interroger sur le rôle de l'Etat pour que le Conseil puisse trancher.

M. Rapini remarque que le projet est d'ampleur, avec beaucoup d'inconnues, beaucoup d'incertitudes qu'il s'agira de dissiper. Il en a été question dans le groupe des Verts, et plutôt que de mettre en avant ce qui est encore à étudier il remercie la Municipalité d'avoir porté ce projet qui permet de placer la Commune de Rolle parmi les premières communes autour du lac qui pourraient se doter d'un tel système. La population suisse a, le dimanche précédent, accepté des projets en faveur du climat et à cette aune et au vu de la prise de conscience de la population rolloise vis-à-vis de ces questions climatiques, le groupe des Verts souhaite encourager la Municipalité à poursuivre dans cette voie en prenant en compte également l'efficacité énergétique, notamment l'assainissement énergétique des bâtiments.

M. Roland revient sur le vœu N° 2. En tant que membre de la commission et en tant que Vert Libéral, il est convaincu de la nécessité d'avancer avec un CAD. Toutefois, il tient à préciser que ce vœu est un point crucial. Dans le cas de l'acceptation du préavis, c'est-à-dire de la négociation que la Commune devra avoir avec la Romande Energie, il est essentiel que la Commune garde la mainmise sur l'énergie communale ; il ne faut pas se faire imposer par la Romande Energie ses vœux, ses desiderata en

fonction de ses intérêts qui sont des intérêts d'une entreprise privée. L'intérêt des rollois prime. La Commune devra négocier un droit de décision de manière à ce que les factures d'énergie et d'électricité n'explorent pas au cas où des surprises apparaîtraient dans ce projet.

Le Président clôt le débat et fait voter les conclusions du préavis amendé. Le vote montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis 2021-2026 /N° 34 de la Municipalité du 24 avril 2023
- Entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à mettre en place un partenariat public/privé avec la Romande Energie SA pour la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation, l'exploitation du réseau thermique et la commercialisation du chaud et du froid sur le territoire communal de Rolle.
2. D'accepter qu'un droit distinct et permanent au droit de la future station de pompage, en faveur de l'ECV, soit créé et inscrit, au surplus des servitudes nécessaires.
3. D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour les études à venir.
4. D'autoriser la Municipalité à imputer ce montant sur le compte d'investissement 8300.509000.
5. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une année comptable, à porter en compte dès le budget 2024.
6. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2023

10. Associations intercommunales.

Mme Perren pour ENJEU informe que lors du long conseil du 7 juin, une nouvelle membre au Codir a été élue, Mme Natacha Jaquier qui remplace M. Raymond Dufour. En début de séance elle a lu une lettre qu'elle a reçue de Rolle Natation, lettre qui énumère tous les problèmes liés à la piscine qui entravent le bon déroulement des entraînements, ainsi que les cours pour les élèves. Le Codir a pris note de ces doléances et réponse est attendue dans un avenir pas trop lointain. Les préavis suivants ont été votés : pour le Martinet, « Demande de crédit complémentaire pour la réfection des douches du bâtiment B », « Comptes 2022 – scolaire, bibliothèque, accueil de jour », « Demande d'ouverture de 27 places supplémentaires pour les UAPE des Vents d'Anges à Gilly et du Prieuré à Perroy ».

Le rapport de gestion 2022 est disponible au secrétariat d'ENJEU. Le postulat de M. Rolf Keller a été présenté « Investissons ensemble pour l'avenir avec des budgets plus prédictibles », et a été soutenu par une majorité des conseillers. Une délégation du groupe eldora a présenté le concept des restaurants scolaires. En effet, à chaque séance des questions concernant les repas des élèves et leur organisation reviennent, et cette intéressante présentation était nécessaire.

M. Founou revient sur la séance d'ENJEU lors de laquelle il y a eu une petite allusion au sujet de la mobilité au Maupas où des mesures seront prises. C'est un projet qui a été poussé par Rolle, et comme au Conseil il a plusieurs fois été question du ballet de véhicules au Maupas, il se demande si une information peut être fournie.

M. Walter répond qu'au vu de l'étude demandée par le Conseil pour la sécurisation de la circulation et de la réalisation d'une crèche dans le quartier du Maupas, la Commune de Rolle et ENJEU se sont coordonnés pour ne traiter qu'une étude en commun. Cette étude est pilotée par la Commune de Rolle, un mandataire a été trouvé et elle démarrera sous peu, son financement étant supportable et supporté par les deux entités.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Damien Bidlingmeyer remercie la Municipalité de sa réponse sur son interpellation relative aux caméras de surveillance. Il a pris contact avec M. Juillet et a pu lire le rapport global que ce dernier a rédigé, qui montre qu'à court terme il y a une évolution positive grâce aux auto dénonciations qui se font. Par contre cela n'empêche pas les méfaits de grande ampleur, mais facilite certainement le travail des enquêteurs.

Il se réjouit d'avoir une vision globale et externe par le biais des futures études sur l'utilité de cette vidéosurveillance. Il soulève que la quantité des images est vraiment importante et si elles tombent dans des mains malintentionnées, cela posera passablement de questions.

Mme Perren a constaté que les cormorans s'approchent du port, et se demande si la Municipalité entend entreprendre des mesures afin qu'ils diminuent car ils arriveront certainement un jour sur les quais ou à l'île de la Harpe.

Mme Ruchti confirme que ce n'est pas la première fois que ce sujet est abordé, et ces volatiles sont sous surveillance. Ils colonisent des propriétés privées, et Pré-de-Vert a demandé l'automne précédent une autorisation de tir pour pouvoir les faire diminuer. Lorsque l'autorisation de tir a été reçue, les cormorans ont disparu... qui les a renseignés ? Une inspection des arbres a été menée à Pré-de-Vert et sur la propriété qui le jouxte, étude qui a révélé qu'assez peu d'arbres montrent des dégâts, aucun à Pré-de-Vert. Commune et propriétaires privés sont très vigilants ; les autorisations de tir qui peuvent être accordées pour les grandes propriétés privées éloignées des habitations, le seraient beaucoup moins pour l'île de la Harpe. Les cormorans sont une espèce protégée et il faut composer avec.

Mme Perren a pu voir que le parking vélos à côté du tennis est très fréquenté et il est difficile parfois d'y trouver une place à l'abri. Est-il prévu de le développer ?

Mme Ruchti a effectivement eu connaissance de quelques points où des parkings à vélos abrités sont pris d'assaut. C'est une réflexion à mener en matière de mobilier urbain. La question se pose effectivement à côté du tennis et au Martinet, et ces emplacements ainsi que d'autres sont à l'étude.

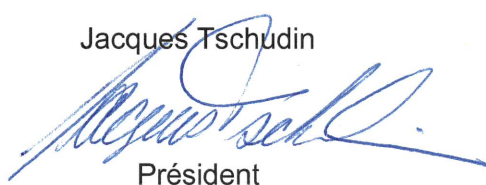
Mme Bermejo-Dubois adresse quelques mots au Président, et le félicite au nom de tous pour ses anecdotes, son élégance, son efficacité lors la direction des débats de son année de présidence.

M. Tschudin remercie à son tour l'assemblée pour l'expérience fantastique qu'il a vécue dont il se souviendra longtemps. Il convie les conseillers à la prochaine séance le 5 septembre sous la présidence de M. Rapini.

La séance est levée à 20h34.

Au nom du Conseil communal

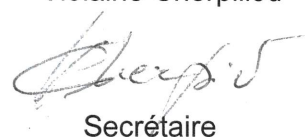
Jacques Tschudin



Président



Violaine Cherpillod



Secrétaire